

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/3f7b9ced7395ea1ea6d53543>

Date d'obtention : 2023-12-01 22:34:13

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important d'entrée de jeu de rassurer l'élève qui fait le signalement (si c'est un témoin) de même que la victime. L'évaluation de l'incident se fait lors de rencontre individuelle, en utilisant la trousse SEXTO. Il faut suivre pas à pas les questions du protocole SEXTO qui ont été formulées de façon objective afin d'obtenir les renseignements pertinents à la situation (amorce, nature, intention, étendue). Il importe également de savoir si d'autres élèves ont pu être témoins du sextage et remplir avec ceux-ci la grille d'évaluation, tout en leur rappelant l'importance de garder cette information confidentielle. À la lumière de ces informations, l'évaluateur sera davantage en mesure de bien comprendre la situation et pourra poursuivre les démarches nécessaires. Il est essentiel à cette étape, de déterminer s'il s'agit d'un geste malveillant ou impulsif de la part de l'instigateur (voir code de vie de l'école et le document expliquant le Code criminel inclus dans la trousse). S'il s'agit d'un geste malveillant, il faut demander à l'élève son téléphone et le confisquer dans un sac scellé, et ce, en sa présence. Il est essentiel de communiquer avec le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention. S'il s'agit d'un geste jugé impulsif, il faut remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur, confisquer son téléphone dans le sac scellé, en sa présence (ne jamais prendre connaissance des images soi-même) et ensuite contacter l'agent de police qui viendra récupérer la trousse. Dans les plus brefs délais, il faut contacter les parents de la victime, des témoins et de l'instigateur afin de leur expliquer la situation, le protocole SEXTO et les étapes qui pourront suivre. Un appel au DPJ devra également être fait.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que les situations rencontrées ne sont pas simples, elles sont très délicates étant donné les conséquences potentiellement importantes pour la victime (conséquences physiques, psychologiques, sociales, etc.). Afin de bien intervenir, une connaissance approfondie du protocole SEXTO est essentielle. L'évaluation de la situation m'apparaît être une étape cruciale, il est important d'y être bien préparé (à cet effet, les capsules présentées étaient très formatrices et le protocole est clair).

Je retiens aussi qu'il est important de contacter le service policier en cas de non collaboration des élèves impliquées, ainsi que de référer un parent directement au service de police si son jeune n'est pas au courant de la démarche encourue.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de rassurer la victime lors de l'évaluation de l'événement me semble délicate, car cette dernière pourrait avoir peur de dénoncer la situation et anticiper les conséquences de ce geste. Il est primordial de lui expliquer clairement et calmement le déroulement du protocole, ce que cela implique de ne pas dénoncer le sextage, et lui offrir le soutien nécessaire tout au long du processus (en offrant par exemple l'aide du T.E.S. ou du psychoéducateur). Préserver l'identité de la victime me semble aussi un enjeu, car les informations circulent très rapidement entre les jeunes. On se doit donc d'agir immédiatement afin de limiter la propagation des images en question.